



Lettre économique d'Algérie

N° 69 – mars 2018 (01/04/18)

© DG Trésor

Economie

La BAD publie son premier rapport sur les perspectives économiques en Afrique du nord

[Lien vers le rapport](#)

Focus sur la production agricole

Poids du secteur agricole en Afrique du Nord en 2012

	Pop. Rurale/P op. Totale	Part de l'agriculture dans l'emploi	Part de l'agriculture dans le PIB
Algérie	27	12	8
Egypte	56	29	15
Libye	22	3	2
Mauritanie	47	38	14
Maroc	43	40	15
Tunisie	34	16	9

Taux de pauvreté en Afrique du Nord

En % de la population	Taux de pauvreté	Taux de pauvreté rural	Taux de pauvreté urbain
Algérie (2011)	5,5	4,8	5,8
Egypte (2010)	25,2	32,3	15,3
Mauritanie (2008)	42	59,4	20,8
Maroc (2007)	8,9	14,4	4,8
Tunisie (2010)	15,5	22,6	9

Le rapport publié par la Banque africaine de Développement met en lumière les évolutions macroéconomiques de l'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et consacre une partie entière sur la production agricole et la sécurité alimentaire.

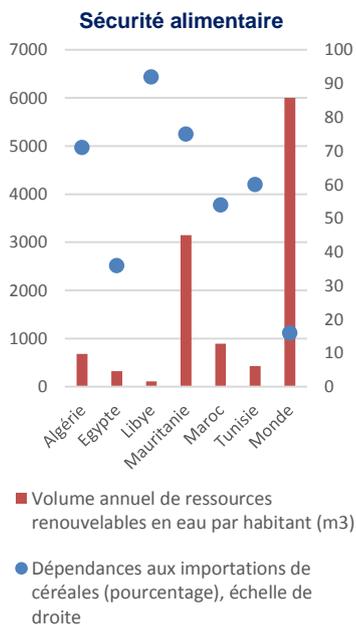
❖ Evolutions macroéconomiques

Sur l'ensemble des pays d'Afrique du Nord, l'Algérie a été le troisième contributeur à la croissance de la région (à hauteur de 14% en 2017, contre 28% l'année précédente). La croissance du PIB algérien est estimée à 2,5% en 2017 contre 3,3% en 2016 (respectivement 4,9% et 3,3% en moyenne dans la région). Avec la remontée des cours du baril et la décision d'augmenter les dépenses d'investissements de 4 Mds USD, la croissance de l'Algérie est projetée à 3,5% pour 2018 (5% pour la moyenne régionale). En effet, le moteur principal de croissance est l'investissement en Algérie (tandis que c'est la consommation privée en tête pour l'Egypte, le Maroc et la Tunisie).

Toutefois, la performance économique de la région n'a pas permis de réduire le taux de chômage global. Le rapport précise qu'il faudrait un rythme de croissance d'au moins 4% pendant 10 ans dans la région pour que la croissance soit créatrice nette d'emplois. Le taux d'emploi (personne avec emploi/personne en âge de travailler) en Algérie est de 39%, le plus faible en Afrique du Nord (moyenne de 42% dans la région). L'Algérie se situe dans la moyenne en termes de chômage (11%), et la Tunisie affiche le taux le plus élevé.

Par ailleurs, l'Algérie a affiché un solde budgétaire de -6,4% (3^{ème} plus important déficit de la zone derrière la Libye et l'Egypte). Sur le plan extérieur, tous les pays d'Afrique du Nord (sauf la Libye) affichent un déficit du compte courant (6,7% du PIB en moyenne en 2017, en contraste avec l'excédent de 0,4% sur la période 2009-2013, l'Algérie et la Mauritanie présentant les plus importants déficits en 2017). L'Algérie est le pays avec le plus faible taux d'endettement extérieur (à 2,5%), tandis que le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ont tous trois des dettes extérieures supérieures à 40% (l'Egypte à 14%) – sources de 2015.

Pour les pays producteurs d'hydrocarbures de la région, la BAD recommande de profiter de la remontée des cours pour assurer la diversification de l'économie tout en optimisant la dépense publique. Le rapport préconise aussi de i) réformer le secteur des hydrocarbures via la création d'un environnement réglementaire et politique donnant plus d'autonomie de gestion aux entreprises, ii) ouvrir les économies aux investissements privés iii) encore de partager les coûts des infrastructures de transports de gaz et de pétrole pour faciliter le commerce régional ainsi que les exportations vers l'Europe. Par ailleurs, le rapport suggère aux économies de la région 1/ de mener une consolidation budgétaire, en évitant



Source : Banque africaine de Développement

l'excès d'emprunt excessif ou encore le financement monétaire du déficit, 2/ d'assouplir les régimes de change et 3/ de mettre en place des politiques attractives pour les IDE.

❖ Production agricole et sécurité alimentaire

En 2012, la part de l'agriculture représentait 12% de l'emploi en Algérie et 8% du PIB (respectivement 9% et 13% en 2016 s'après l'ONS). Près de 55% des exploitations algériennes sont familiales (contre 98% en Egypte, 70% au Maroc et 54% en Tunisie) et la taille moyenne des exploitations familiales en Algérie est d'environ 1,8 hectare. Néanmoins, les exploitations familiales ne se partagent que 10% des terres agricoles tandis que le reste des terres (90%) est exploité par de grandes exploitations commerciales. Ces chiffres reflètent la double nature de l'agriculture en Afrique du Nord, avec d'un côté un grand nombre d'exploitations familiales (qui destinent leur production à leur propre consommation ou aux marchés locaux) et d'un autre des exploitations plus grandes et plus modernes (généralement source de plus grande productivité et de meilleure rentabilité).

En termes de sécurité alimentaire, l'Afrique du Nord dépend environ pour moitié des importations du fait de la rareté des terres et de la pénurie d'eau. Selon la FAO, le volume annuel de ressources en eau renouvelables adéquat est de 1500 m³/habitant, quand il n'est que de 320 m³/habitant en Algérie et de 763m³/habitant en moyenne en Afrique du Nord (seule la Mauritanie est au-dessus du standard avec 3147 m³/habitant). De plus, les rendements des principales cultures en Algérie et en Afrique du Nord sont plutôt faibles. En Algérie par exemple, les rendements céréaliers sont de 14 hg/ha (moyenne mondiale : 37 hg/ha), les rendements des oléagineux de 4,6 hg/ha (mm : 6,4 hg/ha) ; ceux des légumes de 181 hg/ha (mm : 192 hg/ha) ; et ceux des fruits de 74 hg/ha (mm: 113 hg/ha).

Economie

Publication du rapport d'activité de la COSOB pour l'année 2017

[Rapport de la COSOB 2017](#)

Indicateurs de la bourse d'Alger (au 28 mars 2018) :

Millions DZD	2017	2016
Capitalisation boursière	40 588	45 778
Valeur des transactions	302	806
Encours OAT	410 897	416 027

En 2017, aucune introduction en bourse n'a eu lieu et le nombre de valeurs boursières cotées à la Bourse d'Alger reste au nombre de cinq (EGH El Aurassi, Groupe Sidal, Alliance Assurances, NCA Rouïba et Biopharm). Une demande a été présentée par une PME (AOM) exerçant dans l'hôtellerie, demande qui a été ajournée au motif que « l'émetteur doit revoir la présentation et le contenu du projet exposé dans la notice d'information ».

La capitalisation boursière a diminué de 11,3% cette année en passant de 45,8 Mds DZD en 2016 à 40,6 Mds DZD. En effet, sur les cinq titres cotés, quatre ont vu leur cours diminuer sur l'année (seul le cours de Sidal a augmenté). Le nombre de transactions s'est aussi contracté, de 62% (d'un montant de 806 MDZD en 2016 à 302 MDZD en 2017). Biopharm a absorbé plus de la moitié de la valeur des titres échangés (néanmoins, en termes de volume, c'est Alliance Assurances qui absorbe près de 60% des échanges). Sur les neuf intermédiaires en opérations de bourse (IOB), c'est la BNP Paribas qui a absorbé la majorité des transactions (84% des achats et 62% des ventes en volume).

Par ailleurs, la Cosob a donné son agrément à deux nouvelles banques pour devenir IOB : Al Baraka et El Salam Bank Algeria. Sur le marché obligataire, deux emprunts institutionnels ont été initiés, l'un par Maghreb Leasing Algérie pour un montant de 2 Mds DZD et l'autre par la Société de Refinancement Hypothécaire d'un montant de 5 Mds DZD. L'emprunt obligataire de Sonelgaz, d'un montant de 5,65 Mds USD est arrivé à échéance cette année. Aucune obligation d'entreprises n'a été émise, et ce marché est inactif depuis deux ans (arrivée à terme du titre Dahli).

Au cours de l'année, la Cosob a aussi adapté son cadre législatif afin de devenir membre de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. L'objectif est de devenir signataire de l'accord multilatéral d'échange et de coopération, qui permettrait à la Cosob l'échange d'informations avec d'autres autorités financières afin de lutter efficacement contre les crimes financiers transfrontaliers (une première candidature avait été soumise en 2009 mais refusée du fait d'un cadre législatif non conforme à l'accord multilatéral).



Economie

Le think tank NABNI propose deux alternatives au système actuel de subventions

[Lien vers le rapport NABNI](#)

Montant des subventions en 2015

	Mds USD	% PIB
Explicites	9,2	5,5%
Energie/eau	0,7	0,4%
Logement	3,5	2,1%
Alimentaire	2,2	1,3%
Taux d'intérêt	1,6	1,0%
Education	1,1	0,7%
Implicites	13,6	8,1%
Energie	12,9	7,7%
Logement	0,7	0,4%

Source : calculs de NABNI

Dans son nouveau rapport, le think tank Nabni rebondit sur les récentes propositions des autorités algériennes visant à remplacer le système actuel de subventions (jugé coûteux et source de distorsions) par un transfert monétaire direct aux ménages les plus démunis, via des méthodes modernes de ciblage. Pour l'instant, les autorités souhaitent faire un test de transferts monétaires ciblés sur une « wilaya-pilote » (à compter de 2019). Le collectif n'est pas en désaccord sur le fond (remplacer les subventions par un transfert monétaire), mais sur la manière d'assurer la transition. En effet, les autorités algériennes souhaitent en premier lieu mettre en place un système de ciblage efficace avant de le substituer aux subventions. Or, selon les experts de Nabni, l'urgence budgétaire dans laquelle le pays risque de se trouver devrait pousser les autorités à agir dès à présent pour ne pas devoir agir de manière précipitée. De plus, le think tank pense que les méthodes de ciblage en vigueur dans d'autres pays sont inefficaces, citant l'exemple du Brésil (taux d'exclusion de plus de 30% des pauvres et erreurs d'inclusion des non pauvres de plus de 40%).

C'est pourquoi le collectif propose deux solutions alternatives :

- 1) **Un ciblage progressif** qui vise à couvrir les 40% des ménages les moins aisés. Ce programme tolère qu'il y ait une marge d'erreur sur les premières années, c'est-à-dire qu'il englobe des ménages qui toucheraient un revenu alors qu'ils ne font pas partis des 40% les plus pauvres. Le dispositif pourrait être lancé dès 2019 et les montants versés varieraient entre 9000 DZD par ménage de quatre personnes (ou moins), 12 000 DZD par ménages de 5 à 8 personnes et 15 000 DZD par ménage de plus de 9 personnes. Ce programme devrait représenter à terme environ 3% du PIB et les premières années de sa mise en place n'excéderait pas les montants versés par le système actuel. Selon Nabni, une fois le système complètement mis en place il pourrait donc procurer un gain de près de 10 points de PIB.
- 2) **Un revenu universel** qui vise à couvrir 90% des citoyens en trois ans, avec pour seule condition d'avoir un compte bancaire et une carte nationale d'identité biométrique. Il s'élèverait à 2400 DZD par mois pour les citoyens de 15 ans et plus et à 1200 DZD par enfant de moins de 15 ans. Ce programme représenterait à termes entre 5% et 6% du PIB.

Si le premier programme coûterait près de deux fois moins cher que le second, il prendrait plus de temps à être optimal puisqu'il impliquerait le ciblage de la population la plus pauvre tout en minimisant les risques d'exclusion et les taux d'erreurs d'inclusion des non éligibles. Le second programme aurait pour avantage d'éviter les difficultés que la méthode du ciblage implique. Il couvrirait rapidement la majorité de la population, évitant ainsi les problèmes d'exclusion.

Relations internationales

Lancement d'un programme de formation à l'emploi cofinancé par l'Union Européenne et l'Algérie

Le taux de chômage était de 11,7% en septembre 2017. Celui des jeunes (16-24 ans) était de 29,7%.

Il existe un décalage entre le capital humain et les besoins du marché de l'emploi (à l'image de la surreprésentation des étudiants en sciences humaines et sociales, au détriment des filières scientifiques).

Le Programme d'appui à l'adéquation-formation-emploi-qualification (AFEQ) a été lancé jeudi 15 mars. Ce programme est financé à hauteur de 10 MEUR par l'Union européenne et de 1 MEUR par l'Algérie.

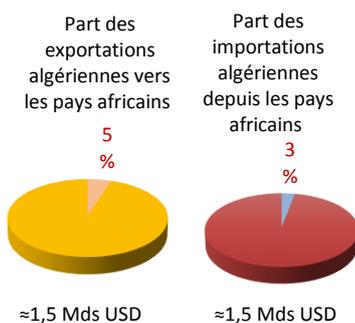
Le programme, d'une durée prévue de 36 mois, est axé sur trois objectifs : 1) l'adaptation des qualifications aux exigences exprimées par les entreprises des secteurs prioritaires, 2) le repositionnement des entreprises et des secteurs économiques au cœur du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage et 3) le rapprochement des entreprises et des secteurs économiques au système de formation universitaire. Il intervient dans un contexte où le chômage des jeunes est élevé dans le pays et le programme est censé venir renforcer l'adéquation entre la formation et l'emploi.



Relations internationales

Relations commerciales Algérie-Afrique

Des échanges encore marginaux :



Des échanges essentiellement avec l'Afrique du Nord :

Principaux partenaires commerciaux en Afrique	Part dans le total des échanges avec l'Afrique :
1. Tunisie	35%
2. Égypte	33%
3. Maroc	30%
	98%

Des exportations centrées sur les hydrocarbures :

Premiers postes d'exportations vers l'Afrique	Part dans le total des exportations vers l'Afrique
Pétrole & gaz	88%
Sucres	6%
Câbles électrique	1%
Produits chimiques	1%

Des importations beaucoup plus diversifiées :

Premiers postes d'importations depuis l'Afrique	Part dans le total des importations depuis l'Afrique
Café, épices	10%
Sel, soufre, ciments	8%
Ouvrages métalliques	8%
Matières plastiques	6%

Sources : UN Comtrade (2016)

L'Algérie signe l'accord de création d'une zone de libre-échange continentale

44 des 55 pays membres de l'Union Africaine, dont l'Algérie, ont signé le 21 mars à Kibali (RDC) un accord prévoyant la création d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). 4 principaux instruments juridiques ont été validés : l'accord portant sur la création de la ZLECAF, un protocole sur le commerce des marchandises, un protocole sur le commerce des services ainsi qu'un protocole relatif au règlement des différends. Un accord supplémentaire relatif à la libre circulation des personnes n'a cependant pas été signé par l'Algérie, en raison des risques liés à l'immigration clandestine.

Pour entrer en vigueur, cet accord doit encore être ratifié par au moins 22 pays signataires. Conçu afin de stimuler les échanges commerciaux intra-africains, il prévoit la suppression des droits de douanes sur 90% des produits dans un délai de 5 à 10 ans, avec une marge de négociation sur les 10% restants. A terme, il prévoit une élimination de l'ensemble des obstacles tarifaires (droits de douane) et non-tarifaires (quotas, normes, barrières frontalières, procédures douanières, formalités documentaires, délais et coûts de transport, frais non officiels...) au commerce de biens et de services. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le cadre d'un processus plus large de l'UA, devant mener à la création d'une union douanière (UD), puis à un marché commun continental pour aboutir finalement à une union économique et monétaire à l'horizon 2028.

La ZLECAF pourrait permettre de répondre à deux problèmes majeurs. Malgré une forte progression favorisée par plusieurs ZLE et UD, l'Afrique demeure le continent à l'intégration commerciale la plus faible (en 2016, le commerce intra-africain ne représente que 18% du commerce total du continent d'après UN Comtrade, contre des taux de 55% en Asie et en Amérique et de 68% en Europe). De surcroît, ce faible niveau d'intégration joue contre la diversification des exportations africaines et rend les économies du continent vulnérables aux cycles économiques. En effet, les échanges de l'Afrique avec le reste du monde demeurent peu sophistiqués et fortement concentrés sur les matières premières extractives (hydrocarbures pour 1/3 du total, minerais et métaux bruts), alors que les échanges intra-africains comprennent une proportion plus forte de produits manufacturés (40%) et agricoles, bien plus intensifs en valeur-ajoutée et en emplois.

A long-terme, la hausse des échanges commerciaux intra-africains pourrait donc contribuer au bien-être global du continent, en raison des impacts positifs attendus sur la croissance, l'emploi et la notation souveraine de la région. Néanmoins, les coûts d'ajustement à court-terme résultant de la libéralisation commerciale (chute des recettes douanières, hausse transitoire du chômage et des prix agricoles) peuvent s'avérer conséquents. Surtout, l'importance des gains sera fortement tributaire de la taille totale du marché (le Nigéria et l'Afrique du Sud, 1^{ères} économies d'Afrique en termes de PIB, n'ont pas encore signé l'accord), de l'exemption ou non de certains produits du démantèlement tarifaire (1 pays africain sur 4 dépendrait de moins de 2 produits de base pour les 3/4 de ses ventes d'après la BAD), de la capacité de l'Afrique à démanteler les barrières non-tarifaires, à améliorer considérablement ses infrastructures logistiques et à mettre en place des fonds d'accompagnement et des mécanismes d'ajustement pour les économies lésées.

Une étude économétrique de l'UNECA ([à télécharger ici](#)) suggère que les impacts à court-terme seraient globalement négatifs pour l'Algérie, en raison de la perte des recettes douanières et de la baisse des salaires réels. A long-terme, la mise en œuvre de la ZLECAF pourrait néanmoins profiter à l'Algérie, dans la mesure où elle tirerait avantage de biens intermédiaires moins coûteux et de débouchés pour les secteurs dans lesquelles elle dispose d'avantages comparatifs (chimie et pétrochimie, sidérurgie, électronique, agro-alimentaire...), à condition que son économie soit alors suffisamment diversifiée et compétitive face aux marchés africains. En raison de son attractivité sur le continent (taille du marché, qualité des infrastructures), l'Algérie pourrait également bénéficier d'un regain d'IDE en provenance des multinationales exportatrices.

**Relations
internationales**

Les relations économiques entre l'Algérie et le Danemark :

Commerce : En 2017, le montant total échangé entre les deux pays est modeste, à 137 MUSD (presque uniquement composés d'exportations de médicaments à base d'insuline vers l'Algérie).

Investissement : le stock d'IDE danois en Algérie est faible et concentré principalement dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique, et cimentière et de l'énergie.

Renforcement des relations économiques entre l'Algérie et le Danemark

A l'occasion de la venue du ministre danois des Affaires Etrangères, Anders Samuelsen, présent à Alger pour une visite de travail de trois jours, l'ambassade du Royaume du Danemark a été rouverte le 5 mars, après huit ans de fermeture.

Au lendemain de cette réouverture, un forum d'affaires algéro-danois s'est tenu dans la capitale. Lors de ce forum, un mémorandum d'entente a été signé entre le Forum des chefs d'entreprise (FCE) et la Confederation of Danish Industry dans l'objectif de renforcer la coopération économique entre les deux pays.

Certains secteurs clés de coopération ont été identifiés par les deux parties, notamment l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et l'industrie pharmaceutique. Les ministres des Affaires étrangères des deux pays ainsi que le ministre algérien de la Réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui, étaient présents pour la pose de la première pierre d'un complexe de production d'insuline à Boufarik, dans la province de Blida. Ce projet, issu d'un partenariat entre Sidal et les laboratoires danois Novo Nordisk, devrait être réceptionné fin 2018 et entrer en production dès 2019. D'un investissement initial de 8,4 Mds DZD (73 MUSD) pour une surface de 9000m², le complexe devrait produire plus de 45 millions d'unités d'insuline, permettant par la même occasion la création de 150 emplois directs et 300 autres indirects.

La présence économique danoise est encore modeste. On notera notamment que les laboratoires Novo Nordisk fabriquent, en partenariat avec Sidal, des médicaments antidiabétiques à Constantine et Tizi-Ouzou. Par ailleurs, la société d'exploration-production danoise Maersk Oil, présente dans l'amont pétrolier et gazier en Algérie (champs de Berkine) a été intégralement rachetée par Total en mars 2018. Enfin, FLSmidth, leader mondial dans la construction et l'ingénierie pour les industries minières et cimentières, a remporté les contrats de type EPC pour la construction des cimenteries d'El Beidha (plus de 200 M EUR) et du site de Relizane (plus de 100 M EUR).

Politiques publiques

Dans le secteur des hydrocarbures, le champ gazier de Timimoun (51% Sonatrach, 37,75% Total et 11,25% Cepsa) a démarré sa production le 26 mars 2018. Il pourra produire 1,8 Mds de m3 à partir de 37 puits.

Conseil des ministres du 14 mars et signatures de contrats dans le secteur des hydrocarbures

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a présidé le Conseil des ministres du 14 mars. A l'issue de ce Conseil, un projet de loi organique relative au budget de l'Etat a été adopté. Il prévoit notamment la définition d'un cadre budgétaire triennal (actualisé tous les ans) afin de faciliter les prévisions et la gestion budgétaires. Chaque département ministériel devra ainsi élaborer ses besoins en crédits. Pour en assurer le suivi, le Gouvernement devra présenter au Parlement un rapport sur la conduite des finances publiques en cours. Ces nouvelles dispositions seront appliquées à partir de 2022 (du fait des préparatifs préalables).

Par ailleurs, quatre décrets présidentiels ont été adoptés lors du Conseil des ministres, portant sur l'approbation d'avenants à des contrats d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. Deux concernent la prolongation de deux contrats sur les sites d'Ourhoud et d'In Amenas (avec respectivement les entreprises CEPSA et Statoil). Un autre concerne la cession des parts de l'entreprise ENEL au bénéfice de l'entreprise Dragon Oil sur le gisement « Msari Akabli ». Le site est désormais détenu à hauteur de 51% par Sonatrach et à 49% par Dragon Oil (Emirats Arabes Unis). Le quatrième décret concerne simplement le changement de dénomination de Gaz de France devenu GDF SUEZ (partenaire de la Sonatrach sur le champ Touat).

Par ailleurs, une convention a été signée entre le groupe Sonatrach et ABB Italie pour la cession des actifs italiens dans la société algérienne Sarpi (Société algérienne de réalisation de projets industriels). Sarpi est une société qui avait été créée entre les deux groupes en 1992 et était détenue à 50% par le groupe italien et à 50% par la Sonatrach (qui est à présent à 100% propriétaire du capital).

**Environnement des affaires**[Lien vers le décret n°18-86](#)

Pour faciliter la gestion de la dépense publique, le décret prévoit aussi la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme dans la prochaine loi de finance (2019-2021).

Le programme économique (en annexe du décret) prévoit aussi à partir de 2019 « une nouvelle approche en matière de subventions directes et indirectes au profit des ménages » ainsi qu'une rationalisation du recrutement dans la fonction publique.

Publication du décret exécutif n°18-86 relatif à la mise en œuvre du financement non conventionnel

Le décret n°18-86 relatif au mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel a été publié au journal officiel n°15 du 7 mars 2018.

Le décret prévoit la mise en place d'un comité auprès de la Banque d'Algérie qui sera chargé, entre autres, de gérer la conduite du financement non conventionnel et du programme prévisionnel d'émission des titres d'Etat qui en résulte. Le comité devra émettre des propositions sur le niveau de financement nécessaire auprès du ministre des Finances, qu'il devra aussi informer trimestriellement sur : **1)** le niveau de recours au financement conventionnel en comparaison aux objectifs assignés ; **2)** la situation financière interne et externe de l'Etat ; **3)** la mise en œuvre des mesures et des réformes prévues dans le programme économique.

Pour rappel, le programme économique prévoit notamment :

- Le rétablissement des équilibres budgétaires (amélioration des recettes fiscales ordinaires, maîtrise et rationalisation des dépenses publiques, renforcement des capacités de prévision et de gestion des dépenses publiques) ;
- Le rétablissement des équilibres de la balance des paiements (rationalisation des importations et promotion des exportations hors hydrocarbures) ;
- Des réformes structurelles financières (réforme de la finance et de la fiscalité locales, réforme bancaire et financière pour dynamiser le marché du crédit) ;

Des réformes structurelles économiques (développement de l'économie numérique, renforcement de la décentralisation, réforme du marché du travail, modernisation du secteur agricole, amélioration du climat des affaires et mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique).

Environnement des affaires

Communiqué relatif aux mécanismes d'encadrement des opérations d'importation de marchandises :

<https://www.commerce.gov.dz/avis/communiqué-relatif-aux-mecanismes-d-encadrement-des-operations-d-importation-de-marchandises-1>

Les produits correspondant aux sous positions tarifaires mentionnés dans l'article sont détaillés dans le communiqué de presse ci-dessus.

Nouvelles mesures d'encadrement des opérations d'importation de certains produits

Le ministère du Commerce a publié, le 1^{er} mars 2018 un communiqué relatif aux mécanismes d'encadrement des opérations d'importation de certaines marchandises.

Celui-ci porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques la mise en place de nouvelles mesures d'encadrement :

- ❖ Réouverture de l'importation de cinq produits :

Initialement suspendus à l'importation en vertu du décret exécutif n° 18-02 adopté en janvier, cinq produits sont désormais autorisés à l'importation de nouveau. Ces derniers correspondent aux sous position tarifaires suivantes: 3919.90.11.00 – 3919.90.12.00 – 3923.21.30.00 – 3923.21.90.00 – 3923.29.30.00.

- ❖ Gel de la domiciliation bancaire des produits finis « biscuits » :

Le ministère du Commerce a annoncé le gel de la domiciliation bancaire de 26 produits relevant de la position tarifaire 1905 « Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires ».

- ❖ Mesures relatives aux produits pharmaceutiques

D'une part, les produits pharmaceutiques dont l'importation est soumise à l'autorisation préalable du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière sur la base d'un programme annuel, sont exclus de la liste des produits suspendus à l'importation. D'autre part, les produits pharmaceutiques soumis à toute autorisation technique à l'importation délivrée par les administrations habilitées ne sont pas concernées par la production du document officiel attestant que ledit produit est librement commercialisé dans le pays de provenance ou d'origine.

**Environnement des affaires****Précisions sur le dispositif bancaire de couverture du risque de change**[Télécharger le communiqué](#)

La Banque d'Algérie a publié sur son site un communiqué relatif au dispositif de couverture de risque de change, opérationnel depuis le 2 janvier 2018.

Ce dispositif, dont la mise en place a nécessité une formation des acteurs du secteur bancaire, est à présent disponible pour les entreprises souhaitant se couvrir contre le risque de change. Pour rappel, l'opération de couverture pour les importations concerne uniquement les biens d'équipements, les produits semi-finis ou les matières premières destinées à la production nationale, les importations destinées à la revente en l'état n'étant pas éligibles.

Le communiqué vient préciser que dans la première phase d'opération, deux instruments sont disponibles pour le moment : 1) l'achat de devises à terme à des cours de change à terme fixés au moment de la transaction pour la couverture ; 2) les achats au comptant de devises livrables à terme. Ce dernier instrument est utile pour les entreprises disposant d'une trésorerie suffisante pour effectuer la transaction en monnaie nationale. Les devises sont ensuite livrées au moment de l'opération.

Ces opérations de couverture contre le risque de change devraient ainsi permettre aux opérateurs économiques d'assurer de meilleures prévisions sur leur trésorerie et limite les éventuelles pertes liées à la volatilité du taux de change.

Environnement des affaires**Arrêté interministériel relatif aux conditions et modalités d'accès aux contingents ou à leurs tranches**[Télécharger l'arrêté](#)

Les contingents tarifaires sont l'expression de l'engagement pris par l'Algérie d'ouvrir son marché à une certaine quantité de produits à un taux plus bas si certaines conditions sont remplies. Lorsque le contingent est atteint le droit est rétabli.

Un arrêté interministériel du 08 janvier 2018 portant approbation du cahier des charges type fixant les conditions et les modalités d'accès au contingent ou à ses tranches a été publié au Journal officiel n° 09 du 11 février 2018.

Les opérateurs éligibles à la participation aux enchères ouvertes au titre de l'accès au contingent, ou à ses tranches, peuvent être des personnes morales ou physiques non-inscrites au fichier national des fraudeurs. Ceux-ci ne peuvent soumissionner qu'à 20% du volume total du contingent. Par ailleurs, la conformité de la soumission est subordonnée à la présentation, entre autres, d'une copie de l'extrait de registre de commerce attestant de l'exercice d'une activité en rapport avec les marchandises contingentées depuis au moins trois ans.

De plus, l'arrêté précise que l'avis d'ouverture de contingent par voie d'enchères doit être publié sur le site officiel du ministère du Commerce et dans deux quotidiens nationaux (arabe et français) au moins, un mois avant le jour de l'adjudication.

Enfin, le texte fournit, les informations relatives au mode d'adjudication, ainsi qu'aux modalités d'attribution de la licence non-automatique. Et en annexe, un « *modèle de soumission pour chaque tranche de contingent* ».



Indicateurs socio-économiques

Tableau de bord-indicateurs clés

Population (au 1er janvier 2017)	41,3 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2017)	4225 USD
PIB/habitant en PPA USD (2017)	15150 USD
IDH (2016)	0,745 (86 ^{ème} sur 191)
Classement Doing Business (2018)	166 ^{ème} sur 190
Taux de chômage (septembre 2017)	11,7%
Taux d'inflation (rythme annuel en février 2018)	4,9%
Taux de change EUR/DZD (mars 2018)	140,38
Prix du baril de pétrole brut (OPEP basket price – moyenne mensuelle mars 2018)	63,76 USD
Réserves de change (au 31 décembre 2017)	97 Mds USD

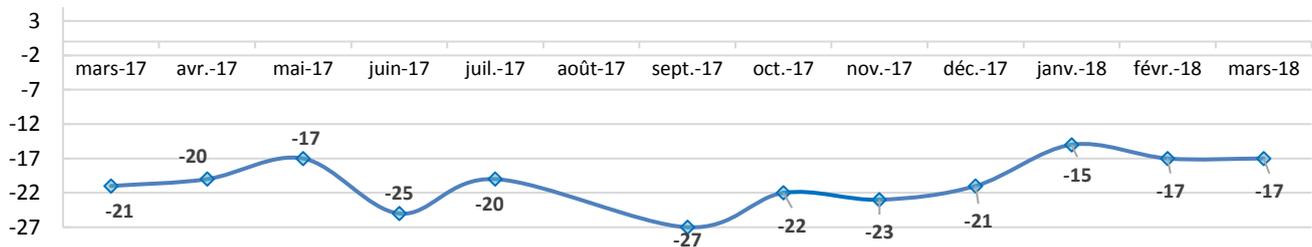
Sources : ONS, PNUD, Banque mondiale, Banque d'Algérie, OPEP, FMI

Indicateurs macroéconomiques annuels

	2014	2015	2016*	2017*	2018*	
PIB, croissance et inflation	PIB (en Mds USD, à prix courants)	214	166	159	175	180
	Taux de croissance du PIB à prix constants (en %)	3,8%	3,9%	3,3%	1,5%	0,8%
	PIB hors hydrocarbures (en Mds USD)	156	135	138	141	144
	Taux de croissance du PIB HH à prix constants (en %)	5,6%	5,5%	3,7%	3,1%	2,7%
	Taux d'inflation (moyenne annuelle, en %)	2,9%	4,8%	6,4%	5,5%	4,4%
	Taux d'investissement (en % du PIB)	47,5%	50,9%	53,8%	48%	39%
Comptes publics	Taux d'épargne (en % du PIB)	43,4%	34,7%	32,6%	34,2%	28%
	Solde budgétaire global (en % du PIB)	-7,3%	-15,3%	-13,5%	-3,2%	-1,1%
	Solde budgétaire global hors hydrocarbures (en % du PIB HH)	-38,0%	-37,8%	-29,9%	-27,9%	-26,5%
	Solde budgétaire hors Fonds de régulation des recettes (en % du PIB)	-14,5%	-36,5%	-21,2%	-9,3%	-7,7%
	Dettes publiques (en % du PIB)	7,7%	8,8%	20,6%	17,7%	17,7%
	Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	1,7%	1,8%	2,7%	4,9%	6,8%
Comptes externes	Fonds de régulation des recettes (en Mds DZD)	4 408	2 074	740	740	740
	Balance commerciale (en Mds USD)	0,3	-18,1	-23,1	-22,1	-16,6
	Balance des services et des revenus (en Mds USD)	-13,0	-11,7	-8,4	-9,5	-9,1
	Transferts nets (en Mds USD)	3,3	2,7	2,7	2,9	3,0
	Flux nets d'IDE (en Mds USD)	1,5	-0,7	1,4	1,8	2,2
	Balance courante (en Mds USD)	-9,4	-27,0	-28,8	-28,7	-22,7
Monnaie	Balance des paiements (en Mds USD)	-5,9	-27,5	-26,0	-21,8	-15,6
	Avoirs extérieurs nets (en Mds DZD)	15850	15 553	12 725	10 438	9 025
	Avoirs intérieurs nets (en Mds DZD)	-1 938	-1 490	1 526	4 842	7 559
	Crédits à l'économie (en Mds DZD)	6 591	7 651	8 341	9 176	9 953
Monnaie et quasi monnaie M2 (en Mds DZD)	13 664	13 731	13 881	15 280	16 583	

Source : FMI, Banque d'Algérie *estimation *prévisions

Baromètre du Forum des Chefs d'Entreprises : indice de confiance des chefs d'entreprises



Les chefs d'entreprises membres du FCE sont interrogés sur leurs perspectives de production, leur volume de commandes et le niveau actuel de leurs stocks. Les valeurs du baromètre correspondent à la moyenne du solde de leur opinion (positive ou négative) sur chacun de ces items.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtresor.gouv.fr).

Auteur : Service Économique Régional d'Algérie
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Rédigé par : Guillaume Dufour, Darine Chenine

Revu par : Denis Le Fers, Laurent Boulan